

**ARRETE DU PRESIDENT**

**ATTRIBUANT DES MOYENS AU GROUPE D'ÉLUS "LR, UDI ET INDÉPENDANTS"**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2020.4/032-1 du 7 octobre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil de territoire ;

**VU** l'arrêté du Président n°AP2020-084 du 9 novembre 2020 attribuant un poste de collaborateur au groupe d'élus « LR, UDI et indépendants » ;

**CONSIDERANT** que le règlement intérieur du conseil de territoire adopté par délibération du 7 octobre 2020 susvisée prévoit en son article 41 que les groupes d'élus peuvent disposer, sur demande adressée au Président, de moyens matériels et humains ;

**CONSIDERANT** qu'un collaborateur à plein temps a été attribué au groupe d'élus « LR, UDI et indépendants » par arrêté du 9 novembre 2020 susvisé ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Un bureau avec ligne téléphonique et ordinateur fixe est mis à disposition du collaborateur du groupe d'élus « LR, UDI et indépendants ».

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du groupe « LR, UDI et indépendants ».

Fait à Créteil, le 25 mars 2021

Le Président,



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/03/21
Accusé réception le	29/03/21
Numéro de l'acte	AP2021-016
Identifiant télértransmission	094-200058006-20210101-lmc123904-DE-1-1

Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/03/21
Accusé réception le	29/03/21
Numéro de l'acte	AP2021-016
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210101-lmc123904-DE-1-1